

**Direction Générale des Ressources / Direction des Finances**

**Finances**

**REF : DAF2011007**

**Signataire : CK/SL/MP**

**OBJET : Adoption du budget primitif 2011 (budget principal)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu les articles L2312-1 et 2312-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu la loi de finances initiale pour 2011,

Vu le débat d'orientation budgétaire tenu en séance du conseil municipal du 10 février 2011,

Vu la budget primitif 2011 joint à la présente délibération,

A la majorité des membres du conseil, les membres des groupes : groupe communiste et citoyen "Tous ensemble pour Aubervilliers", "Union du nouvel Aubervilliers" et "Aubervilliers en marche pour le changement" ayant voté contre,

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le budget primitif de l'exercice 2011, équilibré en dépenses et en recettes, comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 69 188 029 €

Recettes 69 188 029 €

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 103 244 700€

Recettes 103 244 700 €

**DIT** que le Maire est autorisé à procéder, à l'intérieur d'un même chapitre ou d'une même opération d'équipement, aux virements de crédits rendus nécessaires par l'insuffisance de certaines dotations constatées au cours de l'exécution du budget.

**FIXE** le montant d'emprunt maximum autorisé pour assurer l'équilibre de la section d'investissement à 23 314 826 €.

Le Maire

Jacques SALVATOR